



Conseil communal
de L'Abbaye

L'Abbaye, le 2 septembre 2025

MUNICIPALITE DE LA
COMMUNE DE L'ABBAYE
M. Christophe Bifrare, Syndic
1344 L'ABBAYE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 2 septembre 2025

Présidence : Mme Pascale Meylan, Présidente

Le Conseil communal de L'Abbaye,
Vu le préavis 02/2025 du 21 juillet 2025 de la Municipalité,
Où le rapport de la commission chargée de l'étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

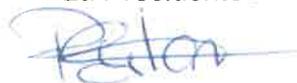
Décide de refuser :

1. **D'accepter** le contre-projet de la Municipalité,
2. **D'accorder** un crédit de trente-six mille huit cents francs (CHF 36'800.--) **hors taxes**, pour la modification de la signalisation sur le territoire communal hors de L'Abbaye,
3. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire, dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement du 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante mille francs (CHF 8'370'000.--),
4. **D'amortir** selon les conclusions du préavis n° 01/2023
5. **Mise en vigueur** le 1^{er} janvier 2026, pour autant que les démarches officielles aient aboutit d'ici là et pas d'effet rétroactif

Ainsi délibéré en séance du 2 septembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE :

La Présidente :


Pascale Meylan



La Secrétaire :


Aline Morel